



HAL
open science

Introduction : Partenariats contre l'exclusion : quelles spécificités sud-européennes ?

Patrick Le Galès, Emmanuel Négrier

► To cite this version:

Patrick Le Galès, Emmanuel Négrier. Introduction : Partenariats contre l'exclusion : quelles spécificités sud-européennes?. Pôle Sud - Revue de science politique de l'Europe méridionale, 2000, 12, pp.3-12. 10.3406/pole.2000.1064 . hal-02487072

HAL Id: hal-02487072

<https://hal.umontpellier.fr/hal-02487072>

Submitted on 22 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Introduction : Partenariats contre l'exclusion : quelles spécificités sud-européennes ?

Mr Patrick Le Galès, Mr Emmanuel Négrier

Résumé

Partnership has emerged as one of the alternative ways to traditional — mainly sectoral — public policies. The struggle against exclusion is today afield in which the notion looks far coherence and legitimacy, particularity at the european level. This paper synthétises a comparative research and tries to identify the specific features of partnership in South Europe, topic of this special issue of Pôle Sud.

Citer ce document / Cite this document :

Le Galès Patrick, Négrier Emmanuel. Introduction : Partenariats contre l'exclusion : quelles spécificités sud-européennes ?. In: Pôle Sud, n°12, 2000. Partenariats contre l'exclusion. pp. 3-12;

doi : <https://doi.org/10.3406/pole.2000.1064>

https://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_2000_num_12_1_1064

Fichier pdf généré le 27/05/2019

Partenariats contre l'exclusion : quelles spécificités sud-européennes ?

Patrick Le Galès
CEVIPOF-Sciences Po Paris
Emmanuel Négrier
CEPEL

Résumé/Abstract

Le partenariat a émergé comme l'une des voies alternatives aux politiques publiques traditionnelles dans une grande partie de ce secteur. La lutte contre l'exclusion est aujourd'hui l'un de champs où cette notion cherche sa cohérence et sa légitimité, notamment à l'échelle européenne. Cette contribution synthétise une recherche comparée, et tente d'identifier les traits spécifiques du partenariat en Europe du Sud, thème du dossier de ce numéro de Pôle Sud.

Partnership has emerged as one of the alternative ways to traditional – mainly sectoral – public policies. The struggle against exclusion is today a field in which the notion looks for coherence and legitimacy, particularly at the european level. This paper synthesises a comparative research and tries to identify the specific features of partnership in South Europe, topic of this special issue of Pôle Sud.



Mots-Clef/Key-words

Partenariat, Union européenne, pauvreté, exclusion sociale, Europe du Sud
Partnership, European union, Poverty, Social exclusion, Southern Europe

Les sociétés européennes font face à des transformations sociales et politiques contrastées. Dans tous les cas, la question de la pauvreté, quel que soit le cadre dans lequel elle s'inscrit, s'est enracinée alors que pendant un temps on avait espéré que la dynamique de croissance économique et de développement des politiques sociales allait permettre la progressive disparition des formes les plus criantes de la pauvreté. Or, quels que soient les indicateurs utilisés, on sait désormais que des pays scandinaves à la Méditerranée, des formes de pauvreté existent toujours et dans la plupart des cas, elles se sont considérablement aggravées depuis une vingtaine d'années. Études quantitatives et qualitatives, comparaisons et études de cas se sont multipliées en Europe pour rendre compte de cette transformation en général (Abrahamson, Hansen, 1996) et dans différents contextes urbains (Mingione, 1996). Ce premier constat constitue le point de départ de ce numéro de Pôle sud.

Second constat : individus, groupes sociaux existent sur des territoires. Dans toutes les villes européennes, la question de la ségrégation spatiale et de formes de concentration de la pauvreté se pose de manière aiguë sans que l'analogie avec des

modèles de ville duale ou de ghettos ne soit d'un grand secours¹. Des travaux comparatifs de sociologie urbaine ont bien mis en évidence des formes différentes de processus de désaffiliation ou de disqualification sociale, d'exclusion sociale et des formes très variées de régulation de la pauvreté (Oberti, 2000). Or compte tenu de la lente montée en puissance politique des territoires infra-nationaux en Europe, dont la revue s'est largement fait l'écho, la question de la lutte contre la pauvreté s'est aussi posée localement avec beaucoup d'acuité.

Troisième constat : compte tenu de l'impuissance des politiques sociales à juguler les formes de pauvreté, des initiatives se sont développées dans toute l'Union européenne pour tenter de combattre l'exclusion, souvent qualifiées, faute de mieux, du terme générique de partenariat. Les États-Providence connaissent des formes de restructurations lentes. Après une période où la littérature, influencée par l'exemple britannique, a mis l'accent sur les changements, la fragmentation et la privatisation des politiques sociales, et notamment de la gestion de la pauvreté, un autre courant a plutôt insisté sur l'immobilisme des États-Providence européens (Pierson, 1994), comme le suggérait

Esping-Andersen "dans la plupart des pays européens on observe non pas des changements radicaux mais plutôt *in most countries, what we see is not 'frozen welfare landscape'*" (Esping-Andersen, 1996, p. 24). Pour de nombreux auteurs classiques sur l'État-Providence qui ont travaillé sur la nationalisation du welfare et des politiques municipales, le constat peut se comprendre (De Swaan, 1988, *Lien social et Politique*, numéro spécial, 1995). Pourtant dans ce domaine comme dans de nombreux autres, la littérature sur l'action publique nous a appris que des changements peu spectaculaires sont à l'œuvre qui contribuent à une profonde réorganisation de l'action publique dans les pays européens. Le champ du social n'échappe pas à la règle.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, on a vu apparaître par exemple de fortes mobilisations associatives au niveau européen qui contribuent progressivement à institutionnaliser des règles et des principes (voir l'article de Benington et Geddes). À l'autre bout de la chaîne, au-delà, ou bien dans le cadre des politiques sociales nationales, des formes et des initiatives localisées de lutte contre la pauvreté se sont multipliées dans l'ensemble de l'Union européenne.

La plupart des travaux sur l'action publique locale donnent à voir pour le moment des processus très fins de structuration aléatoire, de la complexité, de la négociation, des enjeux mouvants, des arbitrages dans des réseaux, des interactions et, lorsque l'État s'en mêle, des processus de coproduction de l'action publique². Pour le dire autrement, si une partie de l'action publique semble aller dans le sens de la déssectorialisation et de la reterritorialisation (notamment les politiques sociales), le territoire n'est en fait pas très souvent le grand intégrateur de différentes politiques sectorielles. Si la territorialisation des

politiques sociales par exemple a été bien mise en évidence et prônée comme stratégie de mise en cohérence de différents dispositifs, l'articulation de différents territoires d'action ainsi que la multiplicité des intervenants rend souvent illusoire cette cohérence.

Ces constats de développement de formes de pauvreté sur des territoires et des limites des actions publiques traditionnelles nationales sont à l'origine de nombreuses mobilisations et initiatives dans tous les pays européens et à tous les niveaux. Le terme de partenariat contre l'exclusion sociale est apparu entre autre chose pour rendre compte de cette myriades d'initiatives. À l'origine, il ne s'agit ni d'un concept ni de quoi que ce soit de formalisé. L'Union européenne en a pourtant fait un principe central pour le fonctionnement de ses programmes d'intervention (voir l'article de Benington et de Geddes). De même, sur le plan du discours, le terme véhicule de nombreuses connotations plutôt défavorables à l'État centralisé, soit de droite (dans la version néo-libérale de désengagement de l'État et d'introduction de logiques de concurrence) soit de gauche (plus proche de la société civile et du tiers secteur).

Comme toujours, lorsque l'Union européenne invente de nouvelles notions ou des principes, cela conduit à des mécanismes d'hybridation d'une complexité inouïe et des débats sémantiques sans fin. On se rappelle ceux qui entourent la question de la "subsidiarité" (Faure 1998) ou celle plus récente du "principe de précaution". À force de débats, de conflits, de confrontation, de programmes d'action publique et de décisions de la Cour de justice, il arrive que certaines de ces notions s'institutionnalisent et qu'elles deviennent des règles. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Même lorsque l'UE parvient à une définition stabilisée, la mise en œuvre provoque de grandes difficultés car ces définitions peuvent n'avoir aucune résonance pour les acteurs dans des contextes politiques, sociaux aussi différenciés que ceux de l'Europe des 15. Dans le flou qui s'ensuit, de nombreuses études ont désormais montré l'étendue des stratégies adoptées par les acteurs : ignorance des règles, évitement, désarroi, traduction, transcodage, adaptations. Ces conjonctures rendent plus fluides les rapports de pouvoirs, donnent des marges de jeu à des acteurs entrepreneurs (Smith, 1997).

Le principe du partenariat n'échappe évidemment pas à la règle. De nombreuses études sur la mise en œuvre des fonds structurels l'ont bien montré (Hooghe, 1996 ; Duran, 1998).

Les programmes Pauvreté de l'Union européenne (I, II, III) ont été parmi les premiers à expérimenter ce principe afin de provoquer des innovations dans les États membres et de mobiliser des partenaires variés dans la lutte contre la pauvreté. Ce programme fut ensuite abandonné. Quelques années plus tard, en 1994, la Fondation Européenne de Dublin pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, soit l'un de ces *think tanks* gérés par les partenaires sociaux mais financés par la Commission, décidait de lancer une étude comparative sur l'efficacité des partenariats pour lutter contre l'exclusion sociale dans les villes européennes. La Fondation confiait la responsabilité du travail à J. Benington et M. Geddes, du *Local Government Centre* de l'Université de Warwick, qui avaient participé à différentes initiatives (ils furent des piliers de la "nouvelle gauche urbaine" à Sheffield et Londres, ils avaient coordonné des évaluations de programmes européens et britanniques). Lors de l'évaluation de

Pauvreté 3 (dans le cas anglais), ils avaient eu l'occasion de travailler avec des collègues (notamment en Espagne et en France) qui ne partageaient pas toujours la vision la plus normative de la Commission sur le partenariat. Lorsqu'ils réunirent dix équipes européennes pour étudier des partenariats pour lutter contre la pauvreté à partir de rapports nationaux et d'études de cas³, ces réseaux furent mobilisés à nouveau. Une partie de ces travaux sur l'Europe du sud constitue l'ossature de ce numéro de Pôle sud.

Le groupe élaborait tout d'abord une définition opérationnelle du partenariat contre l'exclusion sociale afin de pouvoir effectuer des comparaisons dans le maquis des initiatives locales et opérer un choix dans les études de cas. Les éléments retenus étaient les suivants : une structure formelle disposant d'un pouvoir de décision, implantée dans un quartier ou une zone en difficulté sociale et économique ; l'existence d'une mobilisation d'une coalition d'intérêts, d'un large panel d'acteurs ; un travail à partir d'une agenda commun et d'un programme d'action multidimensionnel ; un objectif : combattre l'exclusion sociale et promouvoir la cohésion sociale.

Sur cette base, chaque équipe étudia une série de partenariats afin de produire un rapport national⁴. Rapidement, les débats se firent jour entre les irlandais et les britanniques mettant en avant les potentialités du partenariat pour contourner notamment les rigidités ou la politique de l'État central, alors qu'en Allemagne, en France ou en Finlande, le côté normatif du partenariat heurtait plus directement d'autres formes de pouvoir et d'organisations qui n'avaient pas toutes vocation à disparaître. Enfin, l'expérience de l'Europe du sud, dont il est rendu compte dans ce numéro, nous paraissait particulièrement intéressante. Le groupe a donc

vécu dans cette tension entre promoteurs et critiques du partenariat d'une part, entre *policy analysis* et recherche d'autre part.

Cette recherche a débouché sur trois enseignements généraux : l'extraordinaire diversité des contextes nationaux et locaux d'une part ; les incohérences et limites du partenariat comme nouvelle orthodoxie (y compris son aspect normatif) de l'action publique telle que mise en avant par l'Union européenne (ou l'OCDE) ; l'importance des transformations des politiques sociales vues du bas, des dynamiques endogènes différenciées territorialement qui remettent en cause une vision "statique" des États-Providence⁵.

Pour ce numéro de Pôle sud, nous avons associé des articles tirés de ce programme avec d'autres sur la même question concernant l'Italie et la France. Cela nous permet de réexaminer certaines caractéristiques de l'Europe du Sud à la lumière des partenariats contre l'exclusion.

Une spécificité sud-européenne ?

En effet, selon une tradition désormais bien établie dans cette revue, l'analyse comparée sud-européenne relève davantage du choix d'une aire de comparaison que d'une tentative de réifier un espace culturel propre. À la manière dont nous l'avons fait pour certaines politiques sectorielles (télécommunications : Négrier, 1997 ; affaires culturelles : Dubois, Négrier, 1999 ; immigration : Ritaine, 1999), le repérage de traits spécifiques ne peut s'opérer que relativement, en examinant la pertinence des caractérisations classiques (clientélisme, poids de l'État, retard de modernisation, fragmentation politique et institutionnelle des politiques, etc.), et en s'intéressant à leur signification en action, dans le cadre européen. De ce point de vue, la comparaison que nous

proposons ici est d'autant plus justifiée qu'elle concerne d'éventuels différentiels dans la mise en œuvre de politiques définies à l'échelle européenne. Il s'agit donc des dispositifs qui, contrairement à certains domaines (les politiques culturelles par exemple), font l'objet d'une mise en convergence explicite, par-le-haut. Mais, au lieu de quantifier des écarts à la norme (et quelle norme ?, la contribution de John Benington et de Mike Geddes sur le thème du partenariat à l'échelle européenne est ici précieuse), il est plus intéressant de se pencher sur les formes contrastées au travers desquelles s'opèrent ces processus définis à l'échelle continentale. Nous sommes entrés, au fur et à mesure que s'intensifient les phénomènes de convergence, dans un contexte où au-delà des grandes variables, il nous faut prendre en compte des combinaisons de variables, y compris des variables fines. Et il n'est pas évident que les dynamiques actuelles de transformation (refontes institutionnelles, transferts internationaux de recettes, mimétisme organisationnel) soient, pour autant, de moins en moins spécifiques à l'Europe du Sud. On en veut pour preuve le fait que le modèle dominant (Esping-Andersen) d'analyse des politiques de l'État-providence en Europe fonctionne si mal en Europe du Sud qu'il a fallu inventer exprès pour elle une nouvelle catégorie dans sa typologie (*cf.* la note critique de Claude Martin). Nous nous proposons ici de passer en revue les caractérisations courantes de l'Europe du Sud afin d'en mesurer la pertinence dans ce cadre de comparaison.

Pour au moins trois États sur quatre de cet espace, sans remonter à trop loin, l'expérience autoritaire impose une marque sûre. Dans chacun de ces régimes, on retrouve les ingrédients principaux de politiques sociales nettement différenciées du reste du continent : conception corporatiste et verticale de

l'organisation publique, fragmentation des dispositifs et domination d'une élite politique et bureaucratique concentrée, absence de reconnaissance (constitutionnelle et pratique) du principe universaliste. La mise en place des institutions et dispositifs liés à ce dernier s'opère au cours des transitions démocratiques, de manière à la fois très rapide et différenciée. En Espagne, l'émergence de négociations collectives (au niveau national) lors des dernières années du régime franquiste, permet le retournement universaliste du système de santé dès la fin des années 1970 (Gillen, 1992); en Grèce, il s'opère partiellement, au travers d'un mode de gestion fortement orienté par l'État et d'une crise structurelle des ressources (Syméonidou, 1996). Le modèle officiellement corporatiste de l'*Estado Novo* portugais va de pair avec un implication forte de l'Église dans la gestion des services sociaux, qui demeure au coeur de la "société-providence" de l'après transition. L'établissement de l'État-providence en droit et en fait demeure cependant incomplet (Rodríguez, Stoer, dans ce numéro). Quant à l'Italie, au passé autoritaire plus lointain, nombreux sont les analystes qui ont souligné la fragmentation, l'inefficacité et l'inaboutissement pratique de l'État-providence (Regonini, Giuliani 1994; Regonini, 1990; Grangola, 1990; Ortigosa, 1990).

Au-delà de l'effet-retard attribué tantôt à l'héritage autoritaire, tantôt aux structures sociales elles-mêmes, qui composent un certain standard des analyses sur l'Europe du Sud, c'est bien du caractère inachevé ou incomplet de l'État-providence que partent la plupart de nos auteurs pour situer l'importance du partenariat pour résoudre les nouveaux problèmes publics émergents (pauvreté et exclusion). Dans des cas où l'État était lourd mais bloqué, ces partenariats encouragés par l'Union européenne ont

constitué une opportunité mobilisatrice pour transformer les modes d'action et engagés des programmes bloqués depuis longtemps. L'exemple des villes italiennes est tout à fait intéressant sur ce point notamment dans le cas de Naples comme le montre l'article de Laino et Padovani.

Le contraste entre dynamiques politiques de l'État-providence a une première dimension cognitive. La perception de ces nouveaux problèmes n'est pas la même selon les cas, sans que cela soit lié à une capacité de réaction plus précoce au nord qu'au sud. Dans les pays scandinaves, les éventuels retards dans la perception d'un problème nouveau, impliquant des recettes innovantes, sont liés à la forte institutionnalisation des politiques sociales. Au carrefour des années 80 et 90, la pauvreté et l'exclusion demeurent pensées à travers les codes universalistes: elles témoignent d'un déficit de performance des systèmes institutionnels, dont la légitimité n'est pas discutée. En Europe du Sud, et notamment pour des raisons matérielles, le retard de perception est attribuable à d'autres causes. Pendant toute cette période charnière, les pays d'Europe du Sud connaissent, à la faveur des transitions démocratiques, de la croissance et des bénéfices tirés de l'intégration européenne, une augmentation générale du niveau de vie. Bien qu'inégalement répartie sur cet espace, cette amélioration sociale contribue à masquer l'urgence du problème de la pauvreté et de l'exclusion plus longtemps qu'en Irlande ou en Grande-Bretagne. Par ailleurs, l'absence d'une norme de plein emploi (notamment pour ce qui concerne l'emploi des femmes), le poids de l'économie rurale et du travail non déclaré contribue à une représentation toute différente des enjeux posés. Il y a donc moins retard que divergence des causes d'une prise en compte tardive du problème.

Ceci induit une différence fondamentale entre Nord et Sud de l'Europe dans la mise en œuvre de dispositifs semblables : le partenariat s'interprète au sud comme une tentative d'assurer, par-le-bas, cette stabilisation et cette généralisation elles-mêmes. Le meilleur exemple est sans doute la manière dont le RMI a d'abord été initié par la Communauté autonome basque avant de s'étendre, progressivement, à d'autres communautés, sans que ce domaine relève, les premières années, d'une problématique nationale.

Pour le dire autrement, c'est une crise de croissance et de conscience de l'État-providence qui est concernée au nord, parfois de légitimité en Grande-Bretagne, tandis que c'est son achèvement qui l'est au sud. La preuve, et de manière quelque peu paradoxale eu égard aux thèses courantes sur les "cultures publiques" nord/sud, le partenariat local trouve matière, très tôt, à se développer en Europe du Sud, bien qu'il soit marqué du sceau de l'informel (Italie) de la tradition associative (Portugal), des réseaux familiaux et ecclésiastiques, dans les quatre pays. En Europe du Nord au contraire, le caractère formel des politiques de concertation centralisées a longtemps dévalorisé le rôle des coopérations locales autres que déclinant sur une échelle réduite le même moule. À la notable exception du Danemark, l'émergence de l'impératif européen de partenariat local signifie au Nord une réelle invention politique. En Europe du Sud au contraire, c'est la problématique de la "formalisation" ou de l'institutionnalisation de ces modalités informelles de coopération (régulations de la société civile) qui est en jeu.

La diversité de ces formes se retrouve d'abord dans celle des termes (et leur signification) qui viennent qualifier le partenariat. Le Portugal illustre ce fait jusqu'à présenter deux mots distincts (*parceria* et *partenariado*)

pour désigner les coopérations informelles héritées du XIX^e siècle d'une part, et les nouveaux cadres "de type communautaire" de l'autre. Tout le problème est de savoir comment s'opère cette transformation partenariale des modes sociaux de coopération à la base. Plus largement encore, ce sont les structures élémentaires de l'Europe du Sud (Alliès, 1996) qui sont en question dans les contributions ici rassemblées.

Dans un contexte où, pour être de plus en plus précisément défini, le concept de partenariat conserve une large part de rhétorique (tant au nord qu'au sud), et continue de donner lieu à des interprétations différentes (quant à sa composition légitime, ses standards de procédure, ses finalités et leur évaluation), l'Europe du Sud présente quatre caractéristiques distinctives :

– une capacité fortement différenciée entre territoires quant à la mobilisation collective autour de ces nouvelles recettes d'action. Au Portugal, ces différences recourent (nord-sud) les caractéristiques plus générales du développement territorial. En Espagne, la sélectivité des initiatives locales renvoie également (mais pas seulement) aux différentiels de développement économique. En Grèce, le déficit d'autonomie du gouvernement local renvoie le partenariat aux aléas des relations d'influence et de conflit de leaders locaux entre eux et vis-à-vis d'une administration verticalisée et bureaucratique (Robolis et alii., 1995). À l'opposé, la régionalisation des politiques sociales italiennes conduit à une fragmentation assez forte des dispositifs et à un degré de formalisation disparate des partenariats. À l'inflation de dispositifs législatifs régionaux en Sicile répond une organisation intégrée de services moins encadrée légalement mais plus efficiente au plan territorial dans les villes du Centre et du Nord (*Società e Istituzioni*, 1995).

– la présence de l'Église au sein de multiples dispositifs localisés de gestion de la pauvreté et de l'exclusion. Son rôle a considérablement évolué, du pilier des politiques d'assistance (ou plutôt de leur absence) qu'elle était dans les périodes autoritaires, à l'un des protagonistes seulement du traitement public et privé aujourd'hui. Son intervention n'est pas sans soulever des critiques quant à la sélectivité (confessionnelle) de ses aides, qui restent comme en Grèce (Symeonidou, 1996) largement discrétionnaires. Cependant, dans le cas italien, l'Église tend à disparaître progressivement des quartiers difficiles comme à Naples ; c'est d'ailleurs également le cas du Parti communiste.

– la persistance d'une contradiction ressentie entre principe de partenariat et dimension conflictuelle de la politique (et de ses corrélats de défiance inter-institutionnelle). Comme le montre Estivill pour l'Espagne, le partenariat est un combat que se livrent des protagonistes pour détenir une influence majeure sur... les autres. Ainsi, même si l'Europe du Sud n'a pas le monopole du partenariat conflictuel, loin s'en faut, il y est parfois présenté comme une impossibilité logique, dès lors que son institutionnalisation est en jeu. Celle-ci apparaît comme une épreuve de vérité souvent difficile à passer, tant elle exacerbe les identités conflictuelles au détriment des compromis collectifs. L'un des enjeux que pointe souvent la littérature sur l'action locale, la mise en œuvre des programmes européens et le partenariat territorial, est précisément l'identification du "partenaire valable", celui qui sera en mesure de faire émerger un enjeu collectif depuis les coopérations informelles, assurer un leadership sans orienter les dispositifs dans le seul sens de relations de clientèle.

– le clientélisme est souvent mentionné comme l'une de ces structures qui entourent

les modalités de partenariat, ne serait-ce que parce que la composition du milieu de diffusion du clientélisme est à peu près identique à celle du partenariat le plus "moderne" : syndicats, élus locaux, groupes professionnels, associations, intérêts plus ou moins collectivement structurés. L'observation concrète des pratiques clientélisto-partenariales incite cependant à adapter la notion même de clientélisme "moderne" (Briquet, Sawicki, 1998). Dans cette acception, le clientélisme est moins perçu comme arriération politique absolue qu'en tant que "patrimoine relationnel" territorial (Piattoni, Smyrl, 1998), dont la capacité de réception des nouveaux cadres d'action publique (partenariat, programmation, développement local) va dépendre moins de la structure intrinsèque que du leadership qui y prend racine. Il en découle, à l'intérieur même des terrains de prédilection clientélistes, une différenciation entre clientélismes dynamique et "anémique". C'est autour de cette différenciation, plus fine et plus réaliste de l'espace sud-européen, que se joue donc la "formalisation" des partenariats localement hérités.

Les contributions sud-européennes ici rassemblées témoignent de mobilisations, d'apprentissages des nouvelles recettes européennes de lutte contre pauvreté et exclusion. Il n'est pas absurde de penser que l'inachèvement lui-même des États-providence soit l'un des éléments moteur de la diffusion de ces programmes et de la réactivité des territoires sud-européens. Les cadres classiques du *Welfare State* étant moins établis et moins légitimes qu'au nord, ils peuvent donner lieu à des expérimentations, notamment locales, plus dynamiques, comme on peut le repérer à Lousà (Rodriguez, Stoer), au Pays-Basque (Estivill), à Naples (Laino) ou Bologne. L'hétérogénéité de ces mobilisations partenariales et de leurs résultats

concrets pose certes de redoutables problèmes d'intégration et de généralisation. Mais, de ce point de vue, l'expérience sud-européenne est sans doute, en ce domaine

comme en matière de transition démocratique (Encarnacion, 1998), à revisiter au vu des nouveaux enjeux orientaux de l'élargissement communautaire.

Notes

1. On se permet de renvoyer sur ce point à l'article de L. Wacquant et au vif débat qui s'en suivit publié dans l'*International Journal of Urban and Regional Research* en 1997 et 1998, voire l'ouvrage de Musterd et Ostendorf (1998) et l'article de Musterd et de Winter (1998).
2. La littérature française est désormais très riche sur ce point cf. par exemple les travaux de Pierre Lascoumes, de Patrice Duran et Jean-Claude-Thoenig, Olivier Borraz, Richard Balme, Philippe Warin, Alain Faure, Françoise Gerbaux, Patrick Hassenteufel, Bruno Palier, Patricia Loncle, Philippe Estèbe ou l'équipe du CEPEL.
3. L'équipe a travaillé pendant trois ans, a publié 10 rapports nationaux et un rapport de synthèse en 1998.
4. Pour une synthèse de l'ensemble voir Benington J., Geddes M., (eds.), *Partnership against social exclusion, the European experience*, à paraître, Londres, Routledge, 2001 et pour la substantifique moelle : Geddes, M., "Tacking social exclusion in the European Union? The limits of the new orthodoxy of local partnership", *International Journal of Urban and Regional Research*, n° 4, vol 24, à paraître.
5. Voir M. Geddes, P. Le Galès, "Conclusion : local patnership, welfare regimes and local governance, a process of regime restructuring?" in Benington and Geddes, à paraître.

Références

- Abrahamson P., Hansen F. K., *Poverty in the European Union*, European Parliament, 1996.
- Alliès P., "Une anthropologie politique de l'Europe du Sud est-elle possible?", *Pôle Sud* n° 5, 1996.
- Briquet J.-L., Sawicki F., "Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines", Paris, PUF, 1998.
- De Swaan A., *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris, PUF, 1995.
- Dubois V., Négrier E. (dir.), *Pôle Sud, n° 10: Les politiques culturelles en Europe du Sud*, 1999.
- Duran P., "Le Partenariat dans la gestion des fonds culturels: la situation française", *Pôle Sud*, n° 8, 1998.
- Encarnacion O. G., "The comparative Study of Democratization : Transition Politics in Eastern and Southern Europe", *South European Society and Politics*, n° 2, 1998.
- Esping-Andersen G. (dir.), *Welfare States in Transition*, Londres, Sage, 1996.
- Faure A. (Dir.), *Territoires et subsidiarité. L'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, Paris L'Harmattan, 1998.
- Granaglia E., "La politica sanitaria", in Dente B. (dir.), *Le politiche pubbliche in Italia*, Bologna, Il Mulino, 1990.
- Guillén A. M., "Social Policy in Spain: from Dictatorship to Democracy", in Ferge Z., Kolberg J. E. (eds.), *Social Policy in a Changing Europe*, Boulder, Campus Westview, 1990.
- Hooghe L. (ed.), *Cohesion Policy and European Integration: Building Multi-level Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1996.
- Lien Social et Politique*, numéro spécial: "Généalogies de l'État Providence", 1995.
- Mingione E. (ed.), *Urban Poverty and the Underclass*, Oxford, Blackwell, 1996.
- Musterd S., de Winter M., "Conditions for spatial segregation: some European perspectives", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 22, n° 4, 1998.
- Musterd S., Ostendorf W. (eds.), *Urban Segregation and the Welfare State: Inequality and Exclusion in Western Cities*, Londres, Routledge, 1998.
- Négrier E., "Politique des intérêts et patrimonialisation des politiques publiques en Europe du Sud. Le cas des télécommunications", *Pôle Sud*, n° 5, 1997.

- Oberti M., "The diversity of local regulations to combat poverty in European cities", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 24, n° 3, 2000.
- Ortigosa E. R., "La politica assistenziale", in Dente B. (dir.) *Le politiche pubbliche in Italia*, Bologna, Il Mulino, 1990.
- Piattoni S., Smyrl M., "Regional Governance in Italy: Beyond the North-South Divide", Paper for the Council for European Studies, Baltimore, february, 1998.
- Regonini G., "La politica delle pensioni", in B. Dente (dir.), *op. cit.*.
- Regonini G., Giuliani M., "Italie: au-delà d'une démocratie consensuelle?", in Jobert B. (dir), *Le Tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Ritaine E. (dir.), *Pôle Sud*, n° 11: "Enjeux migratoires en Europe du Sud", 1999.
- Robolis S. et alii., "The role of partnerships in promoting social cohesion: Greek National study", European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Athènes, 1995, dactylo. 106 p.
- Smith A., *L'Europe au miroir du local*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Società e Istituzioni*, "Le politiche locali contro l'esclusione sociale", Commissione di Indagine sulla povertà et sull'emarginazione, Presidenza del Consiglio dei Ministri, Roma, 1996.
- Symeonidou H., "Social protection in Modern Greece", Papier de la conférence *Comparing Welfare Systems in Southern Europe*, MIRE-Institut Universitaire Européen, Centre Robert Schuman, Florence 22-24 février 1996, dactylo. 33p.

